



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00288

Numéro SIREN : 335 352 290

Nom ou dénomination : S.G. 2AE

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2013 sous le numéro de dépôt 6365

6365

Michel Méhut

Commissaire aux Comptes
455 Promenade des Anglais 06200 Nice

SG2AE

Société à responsabilité au capital de 50 000 euros

Siège social :

45 Avenue des Baumettes

06000 Nice

RCS Nice 335 352 290 00043

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée SG2AE en Société par Actions simplifiée

Michel Méhut

Commissaire aux Comptes
455 Promenade des Anglais 06200 Nice

SG2AE

Société à responsabilité au capital de 50 000 euros

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de
la société à responsabilité limitée SG2AE en Société par Actions
Simplifiée**

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée en application des dispositions de l'articles L. 224-3 et 223-43 du Code de Commerce par décision unanime des associés en date du 30 Mai 2013, et en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre Société et afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

- analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ;
- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

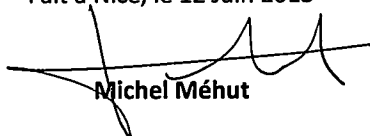
Les comptes annuels établis au 31 Décembre 2012 ont fait ressortir des capitaux propres positifs de 1 997 738 Euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nice, le 12 Juin 2013



Michel Méhut

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix